

Les Rencontres Extra de la protection sociale

LES EXPERTS DE LA PROTECTION SOCIALE À VOTRE PORTÉE, EN UN CLIC

Toute

la fonction publique

PASSE
À LA





Pourquoi La DSN ?

Pourquoi la DSN



instituée par l'article 35 de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives



« Dites le nous une fois », l'employeur effectue en une seule démarche ses principales formalités sociales et fiscales

un allègement pour les employeurs et une amélioration globale de la gestion des droits sociaux :

- ✓ Transmission dématérialisée de **données mensuelles** en un **flux unique** sécurisé
- ✓ **Prolongement** naturel de ce qui figure sur le bulletin de paie
- ✓ **Allègement** -voire suppression- de certaines **démarches**
- ✓ **Fiabilisation** des **informations** servant à la fois au **recouvrement** des **cotisations**, à l'ouverture et au **calcul des droits** des salariés
- ✓ Calcul plus **rapide** des **droits** et des **prestations**



Une mesure portée par les pouvoirs publics

CHARGE DE TRAVAIL
DIMINUÉE ET LISSÉE



POLITIQUES PUBLIQUES
AU PLUS PROCHE DES BESOINS



UTILISATEUR



PRINCIPE
«DÎTES-LE NOUS UNE FOIS»

DONNÉES FIABILISÉES
ET MIEUX MAÎTRISÉES



SÉCURISATION ET
MISE À JOUR RAPIDE
DES DROITS À PRESTATIONS

DÉMATÉRIALISATION
SIMPLIFICATION





Dans la Fonction Publique DSN FP



La fonction publique **rejoint** la DSN **après le secteur privé**, déployé depuis 2017.



La généralisation de la DSN va s'achever en **janvier 2022**. Cette **échéance** législative est **fixée par la loi ESSOC 2018-727 du 10/08/2018**.



Modernisation de la délivrance des prestations sociales

- ✓ Les **données** servent à l'**examen** des demandes de **prestations sociales**
- ✓ **des données contemporaines** pour le **calcul** des aides au logement ensuite généralisée à d'autres prestations sociales.
- ✓ des données **restituées** aux usagers sur **mesdroitssociaux.gouv.fr**

Prélèvement à la source

- ✓ la DSN porte les informations nécessaires au **prélèvement à la source** .

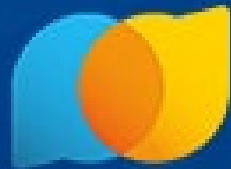


- les **procédures prochainement** intégrées en DSN
 - ✓ La **déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)** :
 - 2021 pour le secteur privé
 - 2023 déclaration et calcul des effectifs pour le secteur public
 - 2024 pour la collecte
 - ✓ La **déclaration** et le **paiement** de la **contribution à la formation professionnelle** et de la **taxe d'apprentissage** en 2022



- **permettre de fiabiliser les déclarations au plus près de leur émission**
dans un système **automatisé** (mode **Echange de données**)
 - ✓ Des éléments sur la situation (sociale/fiscale) des employeurs nécessaires au calcul de leurs cotisations
 - ✓ Des incohérences détectées pour lesquelles des corrections doivent être apportées.
- des **gains de gestion** et de **productivité** pour les **organismes sociaux**, les **employeurs** et les **administrations** utilisatrices de données sociales/fiscales
- C'est une simplification pour les **employeurs**, qui n'auront **qu'une seule déclaration** à effectuer pour remplir **l'ensemble** de leurs déclarations sociales

Questions / réponses



Les Rencontres Extra de la protection sociale

LES EXPERTS DE LA PROTECTION SOCIALE À VOTRE PORTÉE, EN UN CLIC

Toute

la fonction publique

PASSE
À LA





Découvrir La DSN !



La DSN est un projet COMMUN, construit avec l'ensemble des acteurs :

- ✓ Le **GIP-MDS** (Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales) est chargé d'organiser la **mutualisation** des **moyens** des organismes de protection sociale pour toutes les déclarations sociales dématérialisées.
- ✓ De **nombreux ateliers de travail** et réunions sont organisés avec les éditeurs et les représentants des employeurs et des comptables (DGAFP, DGCL, DGOS/DGCS et DGFIP)
- ✓ Des instances se tiennent régulièrement avec les représentants des **organismes de protection sociale** (Caisse de Dépôts et Consignations, ACOSS) , la **DGFIP** et les **fédérations des organismes complémentaires**.

Découvrir la DSN !



La Déclaration Sociale Nominative repose sur **4 grands principes** :

Il s'agit de la dernière étape du traitement de la paie

- ✓ le reflet de la situation d'un agent au moment où la paie a été réalisée.
- ✓ un sous-produit de la paie,
- ✓ généré par un logiciel de paie devant être compatible.

La **DSN** est réalisée au niveau du **SIRET** qui gère l'agent administrativement

- ✓ Le lieu de travail ne définit pas la maille déclarative

Découvrir la DSN !



La DSN est transmise mensuellement

- ✓ les organismes de protection sociale **reçoivent les informations** dont ils ont **besoin** pour remplir leurs **missions**.
- ✓ Deux échéances uniques sont fixées en fonction de l'effectif:
 - **le 5 M+1** pour les établissements **mensualisés** de **plus de 50 agents**, versant les traitements à la fin du mois M
 - **le 15 M+1 pour les autres**

Les messages retours DSN sur le tableau de bord unique

- ✓ Des retours d'information servent au **suivi** ainsi qu'aux **corrections** nécessaires sur la DSN du mois et / ou les suivantes.

Découvrir la DSN !



SI RH



Déclarant



Paie



Fichier DSN

①

Teste la qualité de sa DSN
Corrige les blocages
éventuels



DSN Val

③

Consulte les retours
sur les dépôts

②

S'identifie, puis
dépose le fichier DSN



Tableau de bord

Contrôles

Portails Net-entreprises.fr / Msa.fr

SI DSN

OPS

URSSAF

Fonds CDC

Etc...

CRM

Découvrir la DSN !



- La DSN vise à **remplacer** plus de 40 procédures et déclarations sociales françaises périodiques ou événementielles
- Elle porte sur le **mois principal déclaré (MPD) précédent**,
- C'est un **échange de données informatisé** qui peut s'effectuer:
 - ✓ depuis le tableau de bord DSN (« upload »),
 - ✓ en transmission directe de votre logiciel de paie à l'application DSN (« API »).
- établie à partir des **données de paie**.
- Échéance** le 5 ou le 15 sauf DSN « annule et remplace ».

Découvrir la DSN !



 La DSN repose sur la transmission de **2 types de données** :

- ✓ les **informations mensuelles** issues de la paie au sens large
- ✓ Prochainement pour la FP **les signalements d'évènements**
 - Assurance Maladie (signalements d'arrêt maladie, accident du travail, maternité, etc.)
 - Pôle emploi (reprise du travail, signalement de fin de contrat de travail).

 **des contrôles** sont effectués lors du **dépôt**:

- ✓ **Contrôle bloquant** : la DSN ne peut être déposée.
- ✓ **Contrôle non bloquant** : la DSN déposée est acceptée, mais des notifications d'erreurs sont renvoyées au déclarant qui est invité à corriger les anomalies

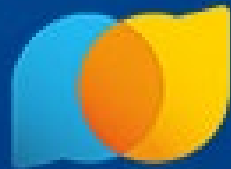
Découvrir la DSN !



- Des **données spécifiques FP** ont été ajoutées à la **norme DSN** pour retranscrire des spécificités de catégorie d'emploi ou de situation juridique
 - ✓ Notion de « **contrat** »
 - ✓ Déclaration des **quotités de travail** entre fonctionnaire et contractuel
 - ✓ Gestion des **détachements**



Questions / réponses



Les Rencontres Extra de la protection sociale

LES EXPERTS DE LA PROTECTION SOCIALE À VOTRE PORTÉE, EN UN CLIC

Toute

la fonction publique

PASSE
À LA





La DSN et moi

Où découvrir la DSN FP !

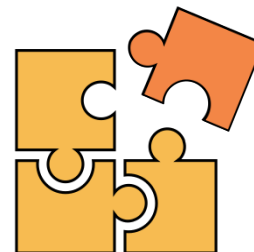


▶ La page du site net-entreprises.fr dédiée à la Fonction Publique (sur [ce lien](#))

Cette page regroupe toutes les informations essentielles relatives au passage en DSN pour les déclarants de la Fonction Publique, et notamment :

- ▶ **un lexique** : Le lexique définit les correspondances à appliquer pour le secteur public.
- ▶ **la base de connaissance** qui centralise les fiches consignes relatives à la DSN (dont une quarantaine spécifiques à la Fonction Publique).

N'oubliez pas de créer votre [espace personnel](#) et de vous abonner pour recevoir les actualités !





► Un guide de démarrage spécifique FP (sur [ce lien](#))

- les grands principes de la DSN
- les étapes pour un bon démarrage
- les éléments d'accompagnement mis à votre disposition

► Un module de formation de niveau « Sensibilisation » ([ici](#))

- Reprend de manière plus détaillée les éléments du guide de démarrage spécifique FP
- A servi de base à plusieurs webinaires dont les rediffusions peuvent être visionnées sur [ce lien](#)

► Des moocs dédiés à la Fonction Publique (sur [ce lien](#))

- Outils de e-learning et mini-clips fondés sur la base de cas concrets de paie

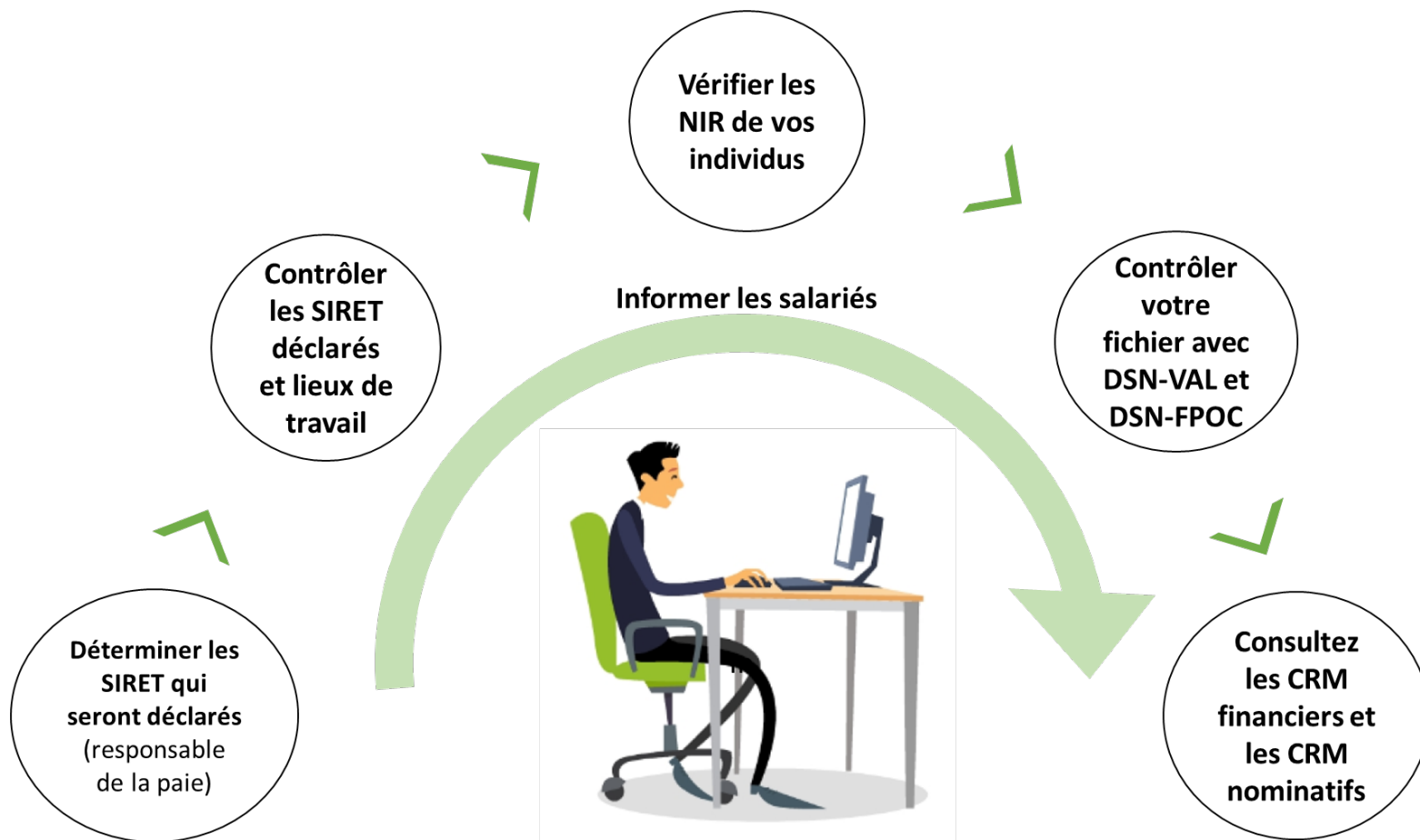


Le lexique de la DSN FP !



- Les termes utilisés dans la norme DSN sont ceux du secteur privé.
- ✓ Un « **salarié** » désigne un « **agent public** »
- ✓ Une « **entreprise** » ou un « **tiers déclarant** » s'applique à « **l'administration** » ou « **l'organisme public** »
- ✓ « **Salaire** » correspond à « **traitement** »
- ✓ « **Contrat** » désigne la **relation employeur-agent**...

Le Cercle vertueux de la DSN



Les Etapes de l'entrée en DSN !



Déterminez les SIRET qui seront déclarés

Afin de respecter une maille déclarative adéquate, il est impératif de définir quels SIRET seront déclarés. Il est préconisé d'utiliser le SIRET responsable de la paie de l'agent.

Contrôlez les SIRET déclarés et lieux de travail

Le service "**DSN contrôle SIRET**" permet de récupérer la liste des SIRET non reconnus dans le dispositif DSN, afin de procéder à la mise à niveau de ce système en amont des transmissions de DSN.

- [Fiche consigne n°366 – Vérifier la validité d'un SIRET](#)
- [Page DSN contrôle SIRET](#)

Vérifiez les NIR de vos individus

Vérifiez auprès de vos salariés les NIR en anomalies. Ces derniers devront réaliser les démarches nécessaires auprès de leur caisse d'assurance maladie et vous informer des suites.

- [« Je vérifie les numéros de Sécurité Sociale de mes agents »](#)

Contrôlez votre fichier

Des outils d'autocontrôle vous permettent de vérifier en amont de vos dépôts la qualité de vos déclarations (**DSN-Val**) ainsi que les données spécifiques OC (**DSN-FPOC**)

- [Page DSN-Val](#)
- [Page DSN-FPOC](#)

Consultez les CRM financiers et nominatifs

Des **CRM (compte rendus métier)** sont renvoyés par les organismes à réception des DSN. Consultez le bilan d'anomalies, effectuez les modifications nécessaires, déposez une DSN « annule et remplace ».

- [Le tableau de bord DSN](#)
- [Le Bilan d'Anomalie](#)
- [Les Comptes rendus métiers](#)



La DSN portant les éléments de salaire versés au cours d'un mois M doit être transmise au plus tard :

Le **5 du mois M+1** pour les établissements mensualisés de plus de 50 employés, versant les traitements à la fin du mois M ;

Le **15 du mois M+1** pour les autres.

Avant l'échéance : les dépôts sont autorisés **jusqu'à 1 mois à l'avance**

Pour modifier la déclaration initiale : « **Annule et Remplace** »

Après l'échéance :

- impossible d'effectuer une déclaration «Annule et Remplace»
- corrections avec la DSN du mois suivant (blocs de régularisation)
- Toute déclaration initiale est considérée comme tardive



- **En cas d'erreur**, et selon le type **d'anomalie**, des contrôles peuvent se déclencher lors du dépôt
- ✓ **Contrôle bloquant** : la DSN ne peut être déposée, des rectifications sont nécessaires avant d'opérer à nouveau le dépôt.
 - ✓ **Contrôle non bloquant** : la DSN déposée est acceptée, mais des notifications d'erreurs invitent à corriger les anomalies remontées et à redéposer sa DSN en annulation et remplacement de la DSN initiale avant la veille de l'échéance à minuit







Pour chaque dépôt, je reçois et peux visualiser :

- ✓ **Accusé d'enregistrement Electronique (AEE)**
 - Prouve que les exigences de caractéristiques techniques du fichier ont été remplies.
 - Atteste que mon fichier a bien été réceptionné et qu'il a passé avec succès les pré-contrôles, pouvant ainsi être exploité par le système DSN.
- ✓ **L'Avis de Rejet**
 - Formalise le fait que la déclaration est incorrecte et ne sera pas transmise aux organismes, qu'elle est donc à refaire.
- ✓ **CCO – Certificats de conformité**
 - **Rapport** produit au niveau de l'envoi.
 - Est une **condition sine qua non** de sa **transmission** à certains organismes destinataires.



Depuis janvier 2020, la DSN remplace pour la Fonction Publique :

-  la déclaration automatisée des données sociales unifiées (**DADS-U**) pour les cotisations de retraite envoyées aux 3 fonds gérés par la CDC (**CNARCL, RAFP, IRCANTEC**)
-  la déclaration unifiée des cotisations sociales (**DUCS**) pour le volet URSSAF
-  les informations relatives au Prélèvement à la Source (via PASRAU) et utilisées également pour le bon remplissage de la déclaration pré-remplie pour la DGFIP
-  Le remplacement éventuel de déclarations vers les OC, pour les déclarants qui le peuvent et le souhaitent.

La DADS-U et la DUCS disparaîtront définitivement dès que les obligations d'entrée des fonctions publiques en DSN, fixées par décret, seront passées.



Si vos questions relatives à la disparition de ces déclarations ne trouvent pas de réponse en ligne, n'hésitez pas à contacter directement les services dédiés :

- **DADS-U** : contacts sur [ce lien](#)
- **DUCS** : contacts sur [ce lien](#)
- **PASRAU** : contacts sur [ce lien](#)

Derniers conseils !



Rapprochez-vous de votre éditeur

- Votre éditeur peut avoir des informations importantes à vous communiquer relatives au paramétrage et au déploiement de votre solution logicielle, ainsi qu'aux prestations d'accompagnement et de formation mises en place à son niveau.

Utilisez l'environnement test

- déposez des flux DSN et recevez des retours de la part des organismes permettant de vérifier la qualité de votre déclaration, sans que les données déclarées soient réellement prises en compte.

Vous avez des questions ?

- Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions dans les ressources mises à votre disposition, n'hésitez pas à contacter votre support habituel chez votre éditeur ou les organismes ou à poser votre question en ligne [ici](#)



Questions / réponses